

Nous

Lettre des personnels de l'AP-HP

Plan « Investir pour l'hôpital »

Résumés, impacts, cas concrets à l'AP-HP

Le Gouvernement a annoncé le 20 novembre dernier un ensemble de mesures, avec des financements associés. En voici un premier résumé avec ses effets pour l'AP-HP et pour chacun d'entre vous. Une information régulière vous sera faite sur la mise en œuvre de ces mesures qui ont pour objectif de recruter et fidéliser les soignants à l'AP-HP.

Des mesures pour recruter et valoriser les professionnels : quelle traduction à l'AP-HP ?

- ▶ **Une prime « île-de-France » : 800 euros nets annuels pour les soignants payés moins de 1 950 euros nets par mois**
 - À l'AP-HP : pour le tiers des soignants qui ont les salaires les plus bas (29 000 infirmiers, aides-soignants et auxiliaires de puériculture), cette prime représente plus du double de l'indemnité de résidence.
- ▶ **Un contrat d'engagement élargi pour les étudiants des métiers paramédicaux en tension**

Le contrat d'engagement de service public – 750 euros nets par mois pendant les années d'études contre un engagement de travailler à l'AP-HP – initié avec succès pour les étudiants masseurs-kinésithérapeutes, est élargi à d'autres métiers en tension.

 - À l'AP-HP : les étudiants manipulateurs radio sont d'ores et déjà concernés, et cela sera étendu à d'autres métiers.
- ▶ **Une prime d'engagement pour les métiers paramédicaux en tension**

Cette nouvelle prime d'engagement dans la carrière hospitalière, créée pour les paramédicaux, représentera entre 270 et 415 euros bruts par mois pendant trois ans.

 - À l'AP-HP : plus de 500 nouveaux professionnels concernés par an : masseurs-kinésithérapeutes, manipulateurs radio, IADE, IBODE, orthophonistes, ou encore infirmiers en gériatrie.

Mesure complémentaire AP-HP : nous allons réserver un quota de logements pour les personnes éligibles parmi les métiers les plus en tension, avec la possibilité d'en réserver une centaine dès 2020.

- ▶ **Une prime pour les aides-soignants en gériatrie**

Les aides-soignants exerçant dans tous les services de gériatrie bénéficieront d'une prime de 100 euros nets par mois, dès lors qu'ils auront reçu une formation spécifique.

 - À l'AP-HP : environ 3 800 aides-soignants sont concernés, avec l'objectif de les former tous dans les trois prochaines années.
- ▶ **Les protocoles de coopération considérablement facilités**

Les protocoles de coopération seront désormais directement validés par la commission médicale d'établissement.

 - À l'AP-HP : objectif de 2 000 professionnels paramédicaux participant à des protocoles. Chaque professionnel participant à un protocole de coopération perçoit 80 euros nets par mois.

► Un dispositif d'intéressement collectif pour les équipes médicales et paramédicales

Il sera fondé sur des critères de qualité des soins et de prise en charge. Le Gouvernement indique que le montant moyen de l'intéressement pourrait représenter une **prime annuelle de 300 euros par personne**.

- À l'AP-HP : nous allons rapidement proposer aux chefs de services, aux directeurs de DMU et aux cadres, en lien avec les instances, de déterminer ces critères.

Mesure spécifique AP-HP : la prime « tutorat » sera élargie rapidement. Elle représente actuellement en moyenne environ 100 euros nets par mois. L'objectif est d'en faire bénéficier tous les cadres de soins et une large partie des professionnels qui présentent une certaine ancienneté.

QUELQUES EXEMPLES POUR LE PERSONNEL PARAMÉDICAL



SITUATIONS AUJOURD'HUI



NOUVEAUX DISPOSITIFS



SITUATIONS DEMAIN



Aide-soignant en service de gériatrie

milieu de carrière :
6^{ème} échelon, 1^{er} grade

1759 € nets/mois

- Prime « Île-de-France »
- Prime d'aide-soignant en gériatrie

1938 €
nets/mois

soit + 179 € nets/mois ou
l'équivalent d'un 13^{ème} mois
de 2 148 € pour l'année



Manipulateur radio ou masseur-kiné

début de carrière :
1^{er} échelon, 1^{er} grade

1826 € nets/mois

- Prime « Île-de-France »
- Prime d'engagement paramédical

1898 €
nets/mois

soit + 72 € nets/mois
plus 10 686 € nets
de prime d'engagement
Perçus en trois fois



Infirmier

expérimenté :
10^{ème} échelon, 1^{er} grade

2 795 € nets/mois

- Prime protocole de coopération
- Prime tutorat

2 994 €
nets/mois

soit + 199 € nets/mois ou
l'équivalent d'un 13^{ème} mois
de 2 388 € pour l'année



Infirmier d'Accueil et d'Orientation aux urgences

milieu de carrière :
5^{ème} échelon, 1^{er} grade

2 239 € nets/mois
(avant prime Urgences)

- Prime Urgences (en place depuis juin 2019)
- Prime protocole de coopération
- Prime tutorat

2 546 €
nets/mois

soit + 307 € nets/mois ou
l'équivalent d'un 13^{ème} mois
de 3 684 € pour l'année

Ces exemples sont des estimations réalisées à partir des mesures annoncées et de leur application possible à l'AP-HP. Les données mensuelles s'entendent hors prélèvement à la source et avec un régime indemnitaire intégrant la prime de service (7,5%), la demi-cotisation ouvrière et l'indemnité de résidence, dont les montants annuels sont rapportés en moyenne mensuelle nette. Les autres variables de paye possibles (indemnités de dimanche et jours fériés, indemnités de nuit, indemnité pour travaux dangereux, incommodes ou insalubres...) ne sont pas comptabilisées.

► Une « PECH renforcée » pour les médecins des disciplines en tension

La prime d'engagement de carrière hospitalière (PECH) est renforcée pour les médecins exerçant dans des disciplines en tension. Elle est augmentée à **15 000 ou 30 000 euros**, pour une durée d'engagement de travailler à l'AP-HP de trois ans.

- À l'AP-HP : aujourd'hui seulement 51 médecins en bénéficient. Demain cela pourra concerner environ 200 médecins, soit deux tiers des praticiens recrutés tous les ans.

► Fusion des quatre premiers échelons de PH et indemnité de service public exclusif dès l'année probatoire, pour tous les médecins en début de carrière

Cela représente un passage de 3 498 euros nets par mois en tant que praticien en année probatoire à **3 987 euros nets par mois** en tant que praticien au 4^{ème} échelon avec indemnité de service public exclusif, et concerne aussi les praticiens hospitaliers contractuels.

- À l'AP-HP : 300 nouveaux praticiens sont concernés chaque année. Et, d'ores et déjà, 640 jeunes praticiens hospitaliers, titulaires et contractuels, vont passer directement au 4^{ème} échelon.

Le financement des mesures

• Ressources hospitalières augmentées de **700 millions d'euros en trois ans**, par rapport à ce qu'elles sont aujourd'hui ;

• Progression des tarifs d'au moins 0,2% en 2020 et les années suivantes ;

• Dotations, au-delà des tarifs, pour financer les mesures d'attractivité pour les métiers en tension et la prime « Île-de-France ».

• Evolution des crédits MERRI sécurisée. Ils ne baisseront pas dans les trois années qui viennent.

À l'AP-HP : cela se traduira par une augmentation de 1,8% de notre masse salariale dès 2020 (contre 0% en 2019), qui se prolongera au moins jusqu'en 2022, pour renforcer les emplois soignants auprès des patients.

QUELQUES EXEMPLES POUR LE PERSONNEL MÉDICAL



SITUATIONS AUJOURD'HUI



Praticien hospitalier titularisé en année probatoire

recruté au 3^{ème} échelon de PH

3 498 € nets/mois



NOUVEAUX DISPOSITIFS



SITUATIONS DEMAIN

3 987 €
nets/mois

soit + 489 € nets/mois ou l'équivalent d'un 13^{ème} mois de 5 868 € pour l'année



Praticien hospitalier contractuel (PHC)

au 2^{ème} échelon de PH

3 402 € nets/mois

- Fusion des échelons 1 à 4
- Indemnité de service public exclusif

3 577 €
nets/mois

soit + 175 € nets/mois ou l'équivalent d'un 13^{ème} mois de 2 100 € pour l'année



Praticien hospitalier de gynécologie -obstétrique

(ou d'une autre discipline en tension non bénéficiaire de la PECH actuelle)

recruté au 3^{ème} échelon de PH

3 498 € nets/mois

- Fusion des échelons 1 à 4

- Indemnité de service public exclusif
- PECH renforcée

3 987 €
nets/mois

soit + 489 € nets/mois ou l'équivalent d'un 13^{ème} mois de 5 868 € pour l'année
plus 24 600 € nets de PECH
perçus en deux fois

Ces exemples sont des estimations réalisées à partir des mesures annoncées et de leur application possible à l'AP-HP. Les données mensuelles s'entendent hors prélèvement à la source. Les autres variables de paye possibles (gardes, astreintes...) ne sont pas comptabilisées.

Les mesures pour l'investissement et leur mise en œuvre à l'AP-HP

L'AP-HP investit déjà très fortement : près de **380 millions d'euros en 2019**, pour atteindre **600 millions d'euros en 2024**. Ceci représentera 7,5% du budget de l'AP-HP (soit deux fois plus que les autres hôpitaux). Les mesures nationales vont nous aider à investir encore davantage.

► **150 millions d'euros par an pour « l'investissement du quotidien »**

Il a été annoncé une enveloppe de 150 millions d'euros par an pour les « petits investissements ».

- *À l'AP-HP, cela pourrait représenter 15 millions d'euros par an, soit environ 180 000 euros en moyenne pour chaque DMU, ou 20 000 euros par an et par service. Les choix d'affectation de ces enveloppes seront réellement à la main des responsables médicaux et des cadres. Ces montants viendront en plus d'autres enveloppes déconcentrées que nous mettons en place.*

► **10 milliards d'euros pour reprendre un tiers de la dette hospitalière**

Aujourd'hui, la dette de l'AP-HP est de 2,6 milliards d'euros. Il n'est pas encore possible de dire précisément quelle part de cette dette sera reprise, mais l'impact, qui sera double, sera nécessairement important :

- **moins de capital à rembourser, ce qui permettra d'investir davantage** sans augmenter l'endettement ;

- **moins d'intérêts à rembourser, ce qui permettra d'alléger notre déficit.**

Cela redonne de réelles marges de manœuvre pour financer des investissements et pour accélérer l'entretien et le renouvellement de nos équipements actuels.

Les mesures pour renforcer la prise de décision au plus près du terrain

L'hôpital public a connu des évolutions d'organisation majeures. Elles ont parfois donné aux équipes le sentiment d'une mise à l'écart de la prise de décision et d'une perte de sens.

- *Avec la « Nouvelle AP-HP », nous allons mieux intégrer l'ensemble du personnel soignant à la gouvernance et valoriser le management de proximité. Par exemple pour déterminer les ressources humaines prioritaires, les critères d'intéressement et les investissements courants nécessaires.*

- *La fonction de management (présidents de CME, directeurs médicaux de DMU, cadres supérieurs, cadres de santé et chefs de service) sera également mieux valorisée dès 2020.*

► **Un Fonds de transformation de l'AP-HP de 30 millions d'euros pour la qualité de vie au travail et la qualité de prise en charge**

Ce fonds AP-HP sera opérationnel dès le début de l'année 2020. **Il financera des projets portés par les DMU et les services.** Il permettra d'expérimenter d'autres organisations, y compris sur le temps de travail, dès lors qu'elles permettent de renforcer la qualité du travail et entrent dans un processus d'évaluation pour en mesurer l'efficacité.



Pour en savoir plus :
<http://portail-cms.aphp.fr>